



Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 26 juin 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle 207, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h15

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JAVAUX Thomas ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; Elsa MAILLOT ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; POULIN Anthony suppléant de DEVESA Cyril ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ;
C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; GROLEAU Colette ; MONIOTTE Jacques ; QUETE Gérard ;
C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B : ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; CANAL Jacques ; DEVESA Cyril ; LAIDIE Franck ; REBRAD Rosa suppléante de VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;
C.C.L.L : MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ;
C.C.V.M :

Secrétaire de séance : Elsa MAILLOT

Procuration de vote :

Mandants : FAIVRE Sarah ; JACQUIN Denis ; STADELMANN Jean-Claude ;
Mandataires : DUCRET Sylvain ; DUCHEZEAU Pascal ; QUETE Gérard ;

Objet : Renouvellement des marches de traitement de matière pour l'ITM

RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE TRAITEMENT DE MATIERE POUR L'ITM

Rapporteur : Monsieur Thibaut BIZE, Vice-Président

Le marché de transport et de reprise des matériaux issus du tri à l'ITM arrive à échéance le 31 décembre 2018.

Il convient donc de renouveler ce marché afin d'assurer l'évacuation et la reprise des différents matériaux triés.

Ce marché fera l'objet d'un allotissement correspondant aux différents types de matières évacuées et traitées.

Le ou les titulaires auront la responsabilité et la charge de venir chercher les déchets sur l'ITM et de les transférer sur les sites de traitement agréés qu'ils auront précisés (centre de groupement intermédiaire ou directement unité de traitement), d'utiliser les bennes adéquates qu'ils auront mises à disposition sur le pôle de valorisation du SYBERT.

Dans ce contexte, il est proposé de lancer une consultation unique et concomitante composée de plusieurs lots selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, à bons de commande, sans minimum, ni maximum. Les marchés notifiés prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé de retenir une durée de ces marchés à 16 mois, soit jusqu'au 30 avril 2020, renouvelable 2 fois un an, soit une durée totale de 40 mois.

Le montant estimé de ce marché est de 667 000 € HT sur toute la période, reconductions comprises.

Il est proposé de retenir la composition en lots et les montants estimatifs annuels de ces marchés (montants positifs : dépenses et **montants négatifs : recettes**), de la façon suivante :

- Lot 1 : Traitement du plâtre : 85 000 €
- Lot 2 : Traitement du plastique dur : 12 000 €
- Lot 3 : Traitement du bois type B et des traverses de chemin de fer : 10 000 €
- **Lot 4 : Traitement des produits métalliques : - 25 000 €**
- **Lot 5 : Traitement du polystyrène : - 2 000 €**
- **Lot 6 : Traitement des jantes acier et aluminium : - 8 000 €**
- Lot 7 : Traitement des encombrants résiduels valorisables : 40 000 €
- Lot 8 : Traitement du bois de type A, des souches et branches d'arbres : 10 000 €
- **Lot 9 : Traitement du plastique souple type PE : - 1 500 €**
- Lot 10 : Traitement des pneus de poids lourd et des pneus agricoles : 2 000 €
- Lot 11 : Broyage de déchets de type incinérables : 3 000 €
- Lot 12 : Traitement des pneus de type VL et VU : 20 000 €
- Lot 13 : Traitement des produits dangereux : 1 500 €
- Lot 14 : Traitement des encombrants résiduels non valorisables (stockage) : 53 000 €
- Lot 15 : Traitement des DASRI : 1 000 €
- **Lot 16 : Traitement des plastiques durs PEHD : - 1 000 €**

TOTAL estimation annuelle de la consultation : 200 000 € HT.

Les cinq lots dont les montants estimés sont négatifs seront des « marchés » de recettes ; les autres lots feront l'objet d'une consultation « classique » suivant la procédure de l'appel d'offre ouvert.

A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :

- **les termes de la consultation à lancer, à savoir la reprise et l'évacuation des déchets issus de l'ITM, sur une période 16 mois, renouvelable deux fois 12 mois, sur 16 lots techniques dont des lots de recettes, selon la procédure de marchés publics de l'appel d'offre ouvert**
- **autorise Madame la Présidente ou son représentant au lancement de la procédure de passation de ces marchés et à la signature de ces derniers.**

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUIL. 2018



Contrôle de légalité